



RETURN BIDS TO:

Shared Services Canada (SSC)
Procurement and Vendor Relationships
180 Kent Street, 13th Floor
Ottawa, Ontario
K1P 0B6

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Services Partager Canada (SPC)
Acquisitions et relations avec les
fournisseurs
180 rue Kent, 13ieme étage
Ottawa, Ontario
K1P 0B6

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Issuing Office – Bureau de distribution

Procurement and Vendor Relationships | Achats et
relations avec les fournisseurs
EO Division | Division EO
180 Kent Street | 180 Rue Kent
13th Floor
Ottawa, Ontario
K1P 0B6

Title – Sujet Service international par satellite VSAT C et bande Ku pour Services partagés Canada	
Solicitation No. – N° de l'invitation R000041820/A	Amendment No. – N° de modif. 002
Client Reference No. – N° référence du client	Date 30 juillet, 2019
GETS Reference No. – N° de reference de SEAG	
File No. – N° de dossier	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin THE CLOSING DATE IS : LA DATE DE CLOTURE EST : at – à 11 :00 am on – le 15 Aout, 2019	Time Zone Fuseau horaire Daylight Savings time (DST) Heur Avance de l'est (HAE)
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à: Kenny Leung	Buyer Id – Id de l'acheteur CCG
Telephone No. – N° de téléphone : 613 790-6964	FAX No. – N° de FAX Not applicable
Delivery required - Livraison exigée See Herein	Delivered Offered – Livraison proposée
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : Kenny Leung: (613) 790-6964 Shared Services Canada (SSC), 180 Kent Street, 13th Floor, Ottawa, Ontario, K1G 4A8	
Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur	
Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



MODIFICATION # 002 A LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

Le but de cette modification est de:

- 1) Répondre aux questions des soumissionnaires
-

1) Répondre aux questions des soumissionnaires (Q&R) :

Question 2: Données volumétrique pour Volet 1 – bande C de 10 MHz, état d'équilibre jusqu'à 20 MHz pendant l'année. Volet 2 – bande Ku de 3 MHz, état d'équilibre jusqu'à 6 MHz pendant l'année. Est-ce que ceci a été calculé en supposant le minimum « EIRP 31dBW » et « 41DBW » pour bande C et Ku respectivement? Quelles hypothèses sur la taille et la marque d'antenne Téléport et sur la taille et fabrication de l'antenne distante ont été utilisées dans ce calcul de la bande passante?

Réponse 2: Par rapport aux données volumétriques, ces données sont basées sur l'utilisation historique et ces données varient entre 10 et 20 MHz pour la bande C, et aussi de 3 à 6 MHz pour la bande Ku et ces données représentent les utilisations actuelles.

Veillez noter que ces données volumétriques ne représentent en rien des engagements financiers fermes. Par contre, si le gagnant n'est pas le fournisseur titulaire, les services existants devront être transférés sur la plateforme du fournisseur de services du gagnant.

Pour les spécifications minimales du PIRE, nous indiquons que les couvertures satellites en band Ku et en bande C qui seraient fournis par le soumissionnaire doivent rencontrer ces spécifications minimales.

Les tables de prix doivent être fournis pour par tranches de largeur de bande pour les zones de couvertures indiquées dans ces table de prix. Aussi, des téléports avec des spécifications optimales doivent être utilisés tel que reflétées dans les paragraphes 3.4 et 4.4 de l'énoncé des travaux.

Question 3: Est-ce que les quantités d'état d'équilibre de la bande passante (de la question 1) sont des affaires existantes qui seront attribuées au soumissionnaire retenue de ce DDP? Pour la bande passante potentiellement additionnelle, est-ce que ce DDP est à la demande (« as-and-when-requested-basis »)? Si oui, il n'y a aucun engagement pour les quantités de la bande passante. Dans ce cas, la bande passante du satellite et les prix doivent faire sujet à la disponibilité et sujet aux modifications jusqu'à ce que le travail dans le cadre d'une commande de services spécifique soit émis. Est-ce correct?

Réponse 3: *Les quantités d'état d'équilibre de la bande passante sont présentement les mêmes que les affaires existantes. Cette sollicitation est pour la fourniture de services en fonction des exigences. De plus, les prix cités dans la réponse des soumissionnaires doivent demeurent valides pour toute la période du contracté et ce même si une commande est planée ou pas.*

Question 4: Lorsqu'une commande de service valable est émise et une réponse valable est soumis et mis sous contrat, est-ce que SPC veut le droit de annuler toute commande de services à tout temps avec un préavis de 30 jours? Cela rend difficile ou même impossible la négociation de



la capacité avec les opérateurs de satellites avec une politique d'annulation de 30 jours. Commentez s'il vous plaît.

Réponse 4: Les soumissionnaires doivent tenir à la clause 7.2 s de cette demande de soumission. Pour la clause d'annulation de 30 jours, veuillez-vous référer à la clause 7.2 s ainsi qu'à la clause 7.14 expliquant la résiliation convenable.

Question 5: À l'annexe D « INTL_VSAT_EVAL_METHODODOLOGY », le tableau attribue des valeurs de points pour chaque zone identifiée. S'il vous plaît expliquer pourquoi les points obligatoires reçoivent 0 point, tandis que les zones non-obligatoires reçoivent des points compris entre 0 et 10. Les zones obligatoires semblent moins importantes que les zones non-obligatoires. Par conséquent, il semble plus important de couvrir les zones non-obligatoires pour augmenter le score total.

En donnant les zones obligatoires 0 point, fournir une « EIRP » plus haut et plus de couverture « G/T » dans les zones obligatoires ne peut être reflété dans la structure d'évaluation. S'il vous plaît expliquez.

Réponse 5: Les zones obligatoires sont les zones les plus importantes et n'ont pas de points attribuables. Si un soumissionnaire ne soumet pas l'information pour la couverture dans les zones obligatoires, le soumissionnaire sera éliminé de la compétition. Toutes les autres zones qui ne sont pas obligatoires seront tabulés avec un système de points avec des points techniques qui seraient donnés selon l'évaluation de la proposition.

Question 6: Dans l'annexe A, section 4.3.6.1 mentionne OTAN et les normes militaires pour le service. Est-ce que cela exclut l'utilisation de satellites russes ou chinois pour la bande C ou Ku?

Réponse 6: Le soumissionnaire doit se soumettre aux conditions telles que stipulées dans la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS). Ces conditions sont liés à la fourniture de la capacité satellite, aux services de téléport, aux liaisons de raccordement de terre, et toute autres sous-systèmes reliés.

Question 7: Dans la modification 1 à la DDP, vous avez répondu à une question précédente concernant 'les achats d'équipement'. Vous avez répondu :

Il n'y a pas de exigences pour l'achat d'équipement autonomes. Ce DDP est pour les services seulement. Le paragraphe 1.1.1.1 de l'énoncé des travaux, les services VSAT internationale sont liés à la fourniture, à la maintenance, et au fonctionnement de 3 catégories de services, notamment :

- Services de segment spatial par satellite,
- Services de téléportation, et
- Services de transport terrestre

Conformément au paragraphe 1.1.1.2 de l'énoncé des travaux, il est indiqué que les clients utilisent leurs propres stations terriennes existant et actuellement procuré.

S'il vous plaît clarifier, lorsque annexe A section 4.4.1.1 et 3.4.1.1 du DDC stipule que, Le contracteur doit donner les modems « Comtech CDM 600 series», au besoin, à être utiliser dans le service de modem. (« The Contractor must provide the Comtech CDM 600 series modems, as required, to be used in the Modem Service. »)

Annexe B1, appendice K, volet 1 demande pour l'information des prix sur les modems.

En vue de ces déclarations dans le DDP, nous demandons des éclaircissements. Les entrepreneurs devront-ils fournir des modems, soit sur sites distants ou à chaque passerelle utilisée? Si oui, combien de modems seront nécessaires?



Réponse 7: Par rapport aux modems satellite, la mensualité doit être énumérée dans les tables de prix et font partie du service. Si demandé, les modems seraient fournis par le soumissionnaire afin de compléter le service du téléport. Il n'y pas d'exigences pour acheter des équipements de stations terrestres en tant que tel. Cette demande de proposition est liés à la fourniture de services seulement. Tel que stipulé au paragraphe 1.1.1.2 de l'énoncé des travaux, il est indiqué que les clients utiliseront leur stations terrestres déjà achetées.

Pour répondre à la question sur le nombre de modems à fournir, ce nombre dépendra du nombre de liens satellite demandé.

Question 8: En ce qui concerne la polarisation de la capacité des satellites, est-ce que la capacité de la bande C peut être fournie en polarisation linéaire et circulaire? Y a-t-il une préférence?

Réponse 8: Le choix d'équipements pour les stations terrestres en région éloignée respectera la polarisation associée au satellite choisi.

Question 9: La liaison terrestre entre la téléportation et le « FDP » au Canada peut-elle être fournie par tunnel « VPN » sécurisé basé sur une IP? Ou est-ce que le service doit être fourni par une ligne de crédit-bail fixe?

Réponse 9: Le service doit être disponible soit par de la connectivité IP ou bien par un lien au débit binaire garanti. De plus, le soumissionnaire doit compléter l'appendice F de l'annexe B1 (pour la bande C), et l'appendice F de l'annexe B2 (pour la bande Ku). Aussi, veuillez-vous référer à l'appendice A de l'annexe B1 (pour la bande C) et à l'appendice A de l'annexe B2 (pour la bande C) pour les instruction liées à l'entrée de données des tables de prix.

Question 10: 9. Dans le tableau sur la page 17 de la méthodologie d'évaluation, d'où vient la pondération de 0,3? Veuillez indiquer l'importance de pondérer l'ensemble du score par cette valeur.

Réponse 10: Les zones de faisceaux primaires ont un pondération plus importante que les zones de faisceaux secondaires pondérés à 0.3.

Question 11: S'il vous plaît clarifier les exigences en matière d'information concernant la documentation secrète de l'OTAN pour les Téléport étrangers utilisés, dans ce cas sans considérations de stockage de données. Les téléports tiers devront-ils être certifiés ou enregistrés par l'OTAN?

Réponse 11: Le soumissionnaire doit se soumettre aux conditions telles que stipulées dans la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS). Ces conditions sont liés à la fourniture de la capacité satellite, aux services de téléport, aux liaisons de raccordement de terre, et toute autres sous-systèmes reliés.

**TOUTS LES AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À CETTE DEMANDE D'OFFRE,
DEMEURE INCHANGÉ**